



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Inégalités territoriales d'accès aux études supérieures de psychologie

Question écrite n° 17522

Texte de la question

Mme Colette Capdevielle appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les inégalités territoriales d'accès aux établissements publics d'enseignement supérieur, notamment en licence de psychologie. Malgré une très forte demande sur Parcoursup, les difficultés d'accès à cette formation varient considérablement selon les territoires. En Nouvelle-Aquitaine, le rectorat de Bordeaux ne dispose que d'une seule structure publique proposant la licence de psychologie : l'université de Bordeaux. Avec une capacité d'accueil limitée à 300 places, elle doit absorber la demande de cinq départements, soit 7 887 candidatures en 2025. À titre de comparaison, l'académie de Rennes propose une offre trois fois supérieure avec 940 places réparties entre l'université de Brest et celle de Rennes, alors même que les deux académies ont une population lycéenne comparable. Le rectorat de Toulouse affiche également des capacités bien supérieures avec 980 places entre l'université de Toulouse et celle d'Albi. Si la région Nouvelle-Aquitaine englobe par ailleurs les académies de Poitiers et de Limoges, la sectorisation académique en limite l'accès. La plateforme Parcoursup applique une priorité stricte par rectorat : postuler dans une université hors de son académie de résidence est considéré comme un vœu « hors secteur », avec des taux d'accès pour les non-résidents inférieurs à 5 %. Sans réelle alternative, les bacheliers qui le peuvent se tournent vers des formations à l'étranger, moyennant des coûts très élevés. Beaucoup d'entre eux ne reviennent pas en France une fois leur diplôme obtenu. Cette fuite des talents interroge dans un contexte national de besoins criants en psychologues, notamment dans les zones rurales. Par ailleurs, aux inégalités territoriales s'ajoutent des inégalités sociales : *quid* des étudiants qui n'ont pas les moyens de partir étudier à l'étranger ? Alors que la santé mentale est érigée en grande cause nationale depuis deux ans, elle lui demande quelles mesures le Gouvernement entend mettre en œuvre afin d'augmenter et d'harmoniser les capacités d'accueil des formations en psychologie sur le territoire et s'il envisage, en parallèle, de favoriser la création d'antennes délocalisées de formations pour briser les monopoles géographiques.

Données clés

Auteur : [Mme Colette Capdevielle](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (5^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17522

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : [Éducation nationale](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 août 2026